

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant GARDERIE DES GRANDS AMIS	Numéro de permis 2015434	Date d'inspection Le 16 juin 2020	
Nom de l'établissement Halte scolaire des grands amis		Numéro de téléphone (506) 826-9072	
Adresse 361 280 Route Dundee NB E8E 1X6			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Geneviève Abud		Titre du poste Inspectrice	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
39(2) L'établissement agréé est pourvu d'un espace distinct et sous clé qui est hors de la portée des enfants pour ranger : a) les produits toxiques, les produits chimiques et les produits d'entretien;	39(2)(a)	31 mars 2020	16 juin 2020
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux
En raison du Covid-19, le suivi a été fait par courriel. Le tout est maintenant conforme et l'établissement rencontre les exigences de La Loi sur les Services à la Petite enfance.
Le permis peut être renouvelé.

original signé par  
Geneviève Abud

\_\_\_\_\_  
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 16 juin 2020

\_\_\_\_\_  
Date

original signé par  
Yvette Maltais

\_\_\_\_\_  
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 16 juin 2020

\_\_\_\_\_  
Date